

la lettre

LETTRE D'INFORMATION DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE



AOÛT/SEPT.
2009
N° 4
ISSN : 2101-4655



CONGRÈS NATIONAL ET ASSISES DE LYON

ATTF
WWW.ATTF.ASSO.FR

41^e congrès national ATTF, Assises nationales de l'ingénierie territoriale
Lyon Eurexpo

L'ÉVOLUTION CLIMATIQUE : un défi territorial

Colloque du jeudi 25 juin 2009 – Après-midi

William Kay et Jean-Paul Truffly, membres ATTF, adressent leurs plus vifs remerciements à tous ceux qui ont permis, de près ou de loin, la réussite de ces journées, en particulier aux animateurs et intervenants.

Les échanges ont été animés par Jean-Claude Gallety, délégué aux collectivités locales du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu).

OUVERTURE DES TRAVAUX

Jean-Paul Truffly, au nom du président de l'ATTF Dominique Michel, considère sans alarmisme que les évolutions climatiques sont avérées. La question des enjeux et des

moyens d'action induit donc un changement de posture et de philosophie des collectivités territoriales.

Jean-Claude Gallety rappelle les principaux enjeux et explique que ce sujet étant très vaste, on a retenu une thématique parmi l'ensemble, au travers des questions de

l'eau pluviale et du végétal, à titre d'illustration, pour appréhender l'approche métiers.

L'ÉVOLUTION CLIMATIQUE : QUEL DÉFI POUR LES TERRITOIRES ?



Pierrick Yalamas, chargé de mission, Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) et animateur du GRAACC (Groupe de recherche et d'actions sur l'adaptation au changement climatique) en Rhône-Alpes

L'évolution de la température moyenne, de même que la modification des précipitations selon les saisons, est incontestable. En raison de la quantité des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de leur durée de vie, les évolutions climatiques s'accroîtront probablement au cours du XXI^e siècle, même si leurs émissions sont réduites. Pour s'adapter à cette évolution, il convient de limiter les aspects négatifs tout en optimisant les aspects positifs. Tous les métiers de gestionnaires de territoires sont concernés, de l'urbanisation à la promotion de l'architecture bioclimatique. De même, la gestion des bâtiments, des infrastructures et des espaces verts devra être adaptée aux modifications du climat, de la faune et de la flore. Au-delà de la contrainte, le changement climatique représente une opportunité d'évolution des infrastructures sur le territoire. Un groupe de travail constitué de chercheurs, de représentants de collectivités et d'associations a été constitué en Rhône-Alpes afin d'optimiser les retours d'expériences et d'approfondir les pistes d'actions.

LA PLACE DE L'EAU DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : À LA FOIS MENACE ET RESSOURCE, COMMENT L'ABORDER ?

Éric Valla, Sylvie Vigneron, Emmanuel Boutefeu, chargés d'études, département environnement et systèmes d'information, Certu, MEEDDM

Les événements de précipitations intenses sont récurrents et souvent porteurs de dommages importants (Nîmes en 1988, Vaison-la-Romaine en 1992). Leur complexité réside dans leur soudaineté, leur courte durée et leur localisation.

La connaissance du risque, sa prévention et son anticipation permettront de le réduire. La prévention recouvre autant la préservation des espaces de ruissellement que la formation aux pratiques d'alertes et comportements à risque ou la connaissance des limites de déplacement des personnes ou des véhicules. La prévision est assurée par les services de Météo France ; elle est couplée à la mise en place d'un système d'alerte et d'un plan communal de sauvegarde. L'accès aux informations, notamment concernant les inondations par ruissellement, est toutefois inégal selon la taille des communes.

LE GRENELLE, LE CLIMAT, ET L'ADAPTATION

Michèle Rousseau,
commissaire adjointe au développement durable, MEEDDM

Les associations de protection de l'environnement siègent désormais aux côtés des instances d'intérêt général. Les hommes doivent lutter contre le réchauffement climatique tout en s'y adaptant, sans l'appui pour l'instant d'un modèle climatique prévisionnel précis. Dans le cadre de l'urbanisation, outre la rénovation des bâtiments, la végétalisation et l'instauration de trames vertes et de trames bleues doivent être privilégiées au détriment de l'artificialisation. Les actions quotidiennes, une population convaincue et des actions de terrain sont à l'origine de l'évolution de la société et permettent de faire évoluer les textes.



L'intégration du calcul du coût d'un bien tout au long de son cycle de vie au sein du Code des marchés publics est étudiée par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Concernant la performance énergétique, les contrats de performance sont des options que les collectivités peuvent mettre en place avec leurs sous-traitants. 60 % de l'investissement pourrait être couvert par les économies d'énergies réalisées, mais ce chiffre dépend des coûts du pétrole et de l'énergie à l'avenir. Les aides seront attribuées au regard de la rentabilité énergétique des installations. Le coût ne doit cependant pas être isolé des autres contraintes liées à la stabilité d'approvisionnement, au bruit et à la pollution intérieure. Les suggestions concernant l'adaptation du Code des marchés publics sont bienvenues.

La loi de Grenelle 2 permettra aux collectivités une meilleure approche environnementale de l'urbanisation, en favorisant les habitations remarquables et en limitant l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation. L'ensemble des collectivités territoriales doit s'engager à progresser dans les différentes démarches. Le sujet de la répartition des compétences au sein des collectivités territoriales n'a pas été approfondi au cours du Grenelle mais il est à l'étude par ailleurs. Pour autant, les techniciens territoriaux pourraient, comme le font les associations de protection de l'environnement, émettre des propositions d'amendement. Le mode d'action actuel est incitatif et non répressif.

Les agents territoriaux sont invités à communiquer leurs propositions au commissariat. Au-delà des solutions de financement, des formations doivent également être envisagées.



Si, par définition, l'évolution climatique impacte le cycle de l'eau et donc les précipitations, il est encore impossible de caractériser quantitativement les incidences, notamment sur les extrêmes. En outre, l'augmentation de la surface occupée par les zones artificialisées accentue l'imperméabilisation des sols. Les problématiques concernent l'extension des territoires de collectes, les volumes de ruissellement et les temps de réaction des bassins.

De nouvelles approches intégrées permettraient de respecter le cheminement naturel de l'eau et d'aménager des espaces publics contributifs, pour une hydrologie plus naturelle. Ces aménagements permettront des débordements visibles, progressifs, maîtrisés grâce à des systèmes modulaires adaptables. Les aménagements des espaces publics peuvent être conçus en alliant le cadre de vie à la gestion, à l'écoulement, au stockage et à l'infiltration de l'eau. Le niveau de service en sera amélioré. Par ailleurs, les îlots de chaleur urbains peuvent être atténués par l'utilisation du végétal dans l'ingénierie urbaine. Grâce à l'évaporation et l'ombrage, les arbres et les surfaces végétalisées contribuent en effet au rafraîchissement de l'atmosphère et à la diminution de la consommation d'énergie durant les périodes de canicule. Pour autant, les essences végétales devront être choisies en fonction des sols et de l'évolution probable du climat. La végétalisation des murs, des terrasses, des toits ou des ouvrages d'art ainsi que l'installation de fontaines ou de bassins irrigués grâce à des techniques de récupération des eaux pluviales permettraient de diminuer de 2 degrés la température de la ville de Paris en période de canicule.



Sylvie Vigneron



De gauche à droite :
Jean-Claude Gallety,
Michèle Rousseau,
Emmanuel Boutefeu.

LES MÉTIERS TERRITORIAUX ET LA FORMATION : QUELLE ÉVOLUTION ?

Rémi Gaillard,
responsable plateforme génie technique,
Enact Montpellier - CNFPT



Pour faire face aux nouveaux enjeux territoriaux, le CNFPT a mis en place des pôles de compétences par familles de métiers, chargés d'étudier leurs besoins en formation. Le métier de gestionnaire de flux a ainsi, par exemple, été créé dans le répertoire national. Des itinéraires couvrant les besoins d'une grande part de ces métiers sont proposés par les différentes structures du CNFPT. Des stages Agenda 21, Plan climat ou aménagement en relation avec le développement durable ont également vu le jour. La gestion des risques environnementaux fait, en outre, l'objet de formations spécifiques à la disposition des collaborateurs territoriaux. Par ailleurs, la problématique du développement durable est abordée systématiquement au cours des formations dispensées par le CNFPT. Les élus peuvent bénéficier de certaines d'entre elles ou de formations similaires.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Le débat a notamment porté sur les échéances des lois Grenelle 1 et 2, les partenariats public-privé et les contrats de performance énergétique, l'adaptation des espèces d'arbres et les restrictions à l'emploi des produits phytosanitaires, les rôles respectifs de l'État, des collectivités locales et des particuliers dans la lutte contre le changement climatique et les critères actuels d'aide pour le développement des énergies renouvelables. Et, par ailleurs, sur le fait que dans le cadre de services dédiés, les agents bénéficient de formations afin de répondre aux questions des citoyens. Même si les collectivités délèguent une part croissante de leur activité à des entreprises extérieures, elles n'en doivent pas moins conserver la maîtrise de leurs différents domaines de compétences.